



L'Assemblée générale de STENTYS décide la dissolution anticipée de la Société

PARIS – le 23 mars 2021 – 20h30 CET – STENTYS (FR0010949404 – STNT), annonce que les actionnaires de la Société, réunis aujourd'hui en assemblée générale mixte, ont approuvé l'ensemble des résolutions qui leur étaient soumises.

L'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter de ce jour¹. La Société a sollicité la radiation de la cotation de ses actions sur le marché Euronext Paris.

▪ *Nomination et pouvoirs du liquidateur amiable*

L'assemblée générale de la Société réunie ce jour a nommé la Selarl 2M&associée (22, rue de l'Arcade, 75008 Paris), prise en la personne de Maître Marine Pace, administrateur judiciaire, en qualité de liquidateur amiable de la Société.

Cette désignation a mis fin aux fonctions des dirigeants de la Société, à savoir le président-directeur général, les administrateurs et le censeur, la Société étant désormais représentée et administrée par le liquidateur amiable.

Le liquidateur amiable dispose des pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir l'éventuel solde en espèces entre les actionnaires, en proportion de leurs droits.

Dans les six mois de la mise en liquidation amiable de la Société, le liquidateur convoquera les actionnaires en assemblée générale à l'effet de leur présenter un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et le délai nécessaire pour les terminer et clore la liquidation amiable.

En fin de liquidation, le liquidateur amiable convoquera à nouveau l'assemblée générale pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de sa gestion et la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

▪ *Boni de liquidation*

Pour rappel, au 28 janvier 2021, le montant total qui pourra être retourné aux actionnaires (remboursement du nominal et éventuel boni de liquidation) était estimé par la Société à 1,473 M€ (soit environ 5,5 centimes d'euros par action) sur la base des comptes au 31 décembre 2020 qui feront l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes².

Ce montant est susceptible de varier en fonction du processus de liquidation amiable (notamment du calendrier et du débouclage du passif existant et de la survenance de nouveaux passifs). En effet, les charges de fonctionnement de la Société entraînent une diminution de la trésorerie du groupe et ainsi du montant à retourner aux actionnaires dans le cadre de la liquidation amiable.

¹ Conformément à l'ordonnance du Président du tribunal de commerce de Nanterre du 17 février 2021, Thevenot Partners, agissant en qualité de mandataire ad hoc, a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues par les actionnaires défaillants à hauteur du quorum minimum requis par la loi et à raison de 2/3 de votes positifs et d'un tiers de votes négatifs.

² Si la Société n'est pas été liquidée avant le 30 juin 2021.

- *Radiation des actions du marché Euronext Paris*

La Société a sollicité ce jour auprès d'Euronext Paris la radiation de ses actions du marché Euronext Paris. La radiation devrait intervenir dans un délai de deux jours ouvrés après la publication par Euronext de l'avis de marché y afférent.

- *Réécoute de l'assemblée générale du 23 mars 2021*

L'assemblée générale est disponible en réécoute pendant 90 jours sur le numéro d'appel suivant :

- Tél : +33 (0)1 72 72 74 02
- Code d'accès : 425003187#

Plus d'informations sur www.stentys.com.

STENTYS

Guillaume Renondin
Directeur financier
Tél. : +33 (0)1 44 53 99 42
investor@stentys.com

NewCap

Investor Relations / Strategic Communications
Dusan Oresansky
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 92
stentys@newcap.eu

STENTYS est coté sur le Compartiment C d'Euronext Paris
ISIN : FR0010949404 – Mnémonique : STNT

Ce communiqué contient des déclarations prévisionnelles portant sur les activités de la Société et ses perspectives. Ces déclarations prévisionnelles sont basées sur de nombreuses hypothèses concernant la stratégie présente et future de la Société et l'environnement dans lequel elle évolue qui pourraient ne pas être exactes. Ces déclarations prévisionnelles reposent sur des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres éléments qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent substantiellement des résultats, de la performance ou des réalisations énoncés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Ces éléments incluent, entre autres, les risques associés au développement et à la commercialisation des produits de la Société, l'acceptation par le marché des produits de la Société, sa faculté à gérer sa croissance, l'environnement compétitif relatif à son secteur d'activité et aux marchés dans lesquels elle évolue, sa faculté à faire respecter ses droits et à protéger ses brevets et les autres droits dont elle est propriétaire, les incertitudes liées à la procédure d'autorisation auprès de la U.S. FDA, le rythme de recrutement des patients pour le besoin des études cliniques plus lent que prévu, les résultats des études cliniques et d'autres facteurs, notamment, ceux décrits à la section 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2016 de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 novembre 2017 sous le numéro D.17-1084, telle que modifiée le cas échéant.